



**Fédération de
Paintball Sportif**

20 rue des Campanules
77185 LOGNES

Tel : 01 60 95 43 43

web : <http://www.paintball-france.com>

Le 6 décembre 2003

Remis à ce jour la feuille de présence des participants à la réunion.

Les participant sont :

NOM	COMMISSION QUALITE
<u>Membres du Bureau Directeur</u>	
M. Erick NILES	Président F.P.S
Mlle. Sophie RENAULT	Vice-Présidente Présidente ligue Champagne Ardennes
M Philippe CLAUDOTTE	Secrétaire Général Président Commission Technique et Sécurité Vice-Président Ligue Champagne Ardenne
<u>Membres du Comité directeur</u>	
M. Emmanuel BOBE	Membre du Comité Président de la Commission Ethique Président Ligue Poitou Charentes
M. Romuald GOUSSEAU	Membre du Comité Président de la Commission Marketing.
M. William GUIMBEAU	Membre du Comité Directeur Technique National
M. Jean-Christophe LONGUET	Membre du Comité Vice Président ligue Picardie
M Christophe POTTIER	Membre du Comité Commission Matériel

Salariés de la F.P.S.

Mme Michelle BOULAIS

Assistante Fédérale

Mlle Audrey PIAL

Assistante de Gestion

M. Enrick NIETO

Chargé de communication

Invités

M. Charles AMEGNIRAN

Cabinet C+A Consult

Mlle Céline BASQUE

Licenciée de la F.P.S.

M. Jean-Charles HOUSSAYE

M. Cédric MASSET

Sommaire

<u>1 Ouverture de la séance par M Erick Niles, Président de la F.P.S.</u>	5
<u>2 Approbation du Compte Rendu du Comité Directeur du 6 septembre 2003.</u>	5
<u>3 Compte rendu des activités du Bureau depuis la dernière réunion du Comité Directeur.</u>	5
<u>4 Présentation des comptes financiers saison 2002-2003</u>	6
<u>5 Bilan des cartes membres 2002-2003.</u>	7
<u>6 Présentation des statistiques de la F.P.S saison 2002-2003.</u>	7
<u>7 Présentation et vote sur le nouveau Logo de la F.P.S.</u>	7
<u>8 Présentation du travail des commissions</u>	7
<u>Délégation de pouvoirs :</u>	7
1. <u>Commission Ethique :</u>	7
2. <u>Commission Arbitrage :</u>	8
3. <u>Commission Technique :</u>	9
4. <u>Commission Matériel :</u>	10
<u>9 Présentation du Championnat 2004</u>	10
<u>10 Dates pour le Championnat National à partir de la saison 2005.</u>	12
<u>11 Affaires diverses et clôture.</u>	12
<u>Annexe 1 : Précisions faites par la Commission Ethique</u>	13
<u>Annexe 2 : Proposition de la Commission Arbitrage.</u>	14
<u>Annexe 3 : Répartition provisoire des places</u>	17

COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR

du 6 décembre 2003

Feuille de présence signée par les participants.
Ouverture de la réunion du Comité directeur

1 Ouverture de la séance par M Erick Niles, Président de la F.P.S.

Le Président Erick Niles précise que le Comité Directeur devra en juin démissionner puisque arrivé au terme de son mandat, il rappelle les modalités d'élection du nouveau comité directeur qui aura lieu lors de l'assemblée générale de juin 2004.

2 Approbation du Compte Rendu du Comité Directeur du 6 septembre 2003.

Vote du Comité Directeur:

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3 Compte rendu des activités du Bureau depuis la dernière réunion du Comité Directeur.

La F.P.S. dispose aujourd'hui de trois salariés et de deux personnes rémunérées sous la forme d'un forfait à l'année : un comptable et un avocat.

Comme chaque année à cette période, le bureau a effectué un gros travail portant sur le retour des cartes membres qui fut particulièrement long et difficile en cette fin de saison. Les retours des cartes doivent être effectués avant le 31 septembre date limite fixée par l'assureur pour le paiement.

Le Bureau a aussi concentré ses efforts sur les licences puisqu'il faut désormais gérer un fichier de photos. Les demandes été nombreuses à être incomplètes car souvent, il manquait des photos ou ces photos n'étaient pas correctes. Ce travail ne sera plus nécessaire l'an prochain car les photos sont désormais archivées informatiquement.

La Fédération a de plus déposé son nom à l'INPI. La CNIL a pu vérifier que notre fichier était bien en conformité avec la loi informatique et liberté.

Le Bureau, aidé de M Poulain a travaillé aussi sur le fichier associations et équipes. Mlle Renault souligne qu'il faut à certains Présidents de ligue plus de trois mois pour remonter ces informations qui sont primordiales pour établir le nombre d'équipes qualifiées au Championnat par ligue. Certaines ligues perdent ainsi des places au championnat bêtement en n'ayant pas apporté les précisions nécessaires à temps. Ce délais devrait être au maximum d'une semaine l'an prochain.

Le Président de la Ligue et de l'association sont responsables des demandes de licence. Tout faux engage la responsabilité du Président de club (un joueur qui ne signe pas sa licence pourrait par exemple se retourner contre son Président de club en cas d'accident !). Le Président de ligue doit informer la Fédération s'il a un doute sur une demande de licence.

Enrick travaille en collaboration avec la commission marketing très régulièrement ce qui permet des avancées rapides sur des projets concrets : cartes postales, dossier de presse...

Le Président ainsi que l'employé chargé de la communication ont rencontré « Titot », au sujet d'un nouveau journal One 4 One. Cette information longtemps préservée doit permettre l'aboutissement d'un partenariat portant sur 4 pages minimums ayant pour objectif la promotion du paintball et de la F.P.S. Le projet de ce magazine est mené par le gérant de la société One 4 One spécialiste de la presse, et deux reconnus du monde du Paintball. Première parution prévue vers février.

La F.P.S. ne sera pas en charge cette année de la gestion des équipes au niveau de l'hôtellerie. Cette information déjà annoncée lors du dernier Comité Directeur est rappelée ici.

4 Présentation des comptes financiers saison 2002-2003

M Charles Amegniran du Cabinet C+A Consult remercie de vive voix le comité et le Président pour la tâche qui lui ait confiée. Il souligne l'aide apportée par Michelle pour établir le grand livre global et la balance globale. Les annexes du grand livre budgétaire et la balance budgétaire contiendront toutes les opérations et autres documents comptables. Est fait lecture du compte de résultat et du bilan de l'exercice.

Un excédent est dégagé, il doit être nuancé par les opérations en cours qui seront inscrites dans le prochain bilan.

Rappel est fait des obligations des Présidents de Ligue : Toutes les pièces comptables sont à garder 10 ans, il y a aussi un droit de discrétion.

Pour le moment nous ne sommes pas fiscalement assujetti mais la loi sur les associations est déviée par des structures qui se montent en se couvrant sous des associations qui sont en réalité à but lucratifs. Nécessité des Présidents de ligue d'exiger une comptabilité des associations (conformément aux statuts) simple et basée sur un bilan recette/dépense. Aucune rétribution financière n'est acceptée car considérée comme un enrichissement personnel. Les dépenses remboursées doivent être justifiées et ne jamais être remboursées en espèce. Toutes les espèces sortantes doivent être prescrites.

Questions posées sur ce bilan :

Précision faite sur les VMP apparaissant dans le bilan comptable qui sont en fait des sicavs qui ont permis de récupérer un peu plus de 600 euros. Le budget important de la F.P.S. attire de nombreux établissements bancaires. Le Crédit du Nord doit effectuer différentes propositions.

Une avance de fonds de 4600 euros à été faite pour financer le procès entre la FPS et le ministère au sujet de l'agrément et ce devant le conseil d'Etat.

Sur le matériel payé à Adrenaline : deux terrains FPS et un terrain carrefour ont été achetés. Ce dernier est en cours de remboursement. Les deux anciens terrains ont été revendus. Un chèque émis et retourné suite à un problème d'expédition postale explique un double paiement (dans les écritures seulement) qui sera régularisé lors du prochain exercice. La FPS est transparente sur toutes ses actions : un chèque entre dans la comptabilité dès qu'il est émis. S'il est annulé, il est régularisé par écriture parfois dans l'exercice suivant.

Un document simple et explicatif résumera l'ensemble des informations comptables sera envoyé en version papier aux présidents de ligue. Des graphiques simples seront mis en ligne sur le site et permettront à tous de voir où va l'argent.

Vote du Comité Directeur sur ce bilan comptable:

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

5 Bilan des cartes membres 2002-2003

21626 cartes de membres distribuées cette année alors que l'objectif était de 9150.

6 Présentation des statistiques de la F.P.S saison 2002-2003

Le Secrétaire Général souligne qu'un seul objectif est non atteint : celui des licences loisirs distribuées par les professionnels. Il semble donc nécessaire de leur rappeler qu'un possesseur de marqueur de Paintball ne peut être assuré à travers une carte membre.

7 Présentation et vote sur le nouveau Logo de la F.P.S.

Vote du Comité Directeur:

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

8 Présentation du travail des commissions

Délégation de pouvoirs :

Membres du Comité Directeur :

- Délégation de pouvoir de M Nicolas Gombert à M Emmanuel Bobe

Présidents de Ligue :

- Délégation de pouvoir de M Béalem Borris à M Erick Niles
- Délégation de pouvoir de M Godefroy Jérôme à M Erick Niles
- Délégation de pouvoir de M Puteamus Cyrille à M Erick Niles
- Délégation de pouvoir de M Lemaitre Jean François à M Erick Niles
- Délégation de pouvoir de M Lafont Thomas à M Erick Niles

Non valables :

- Délégation de pouvoir de M Martin Antoine à M Bernard Jean François non membre du Comité Directeur.
- Délégation de pouvoir de M Eric Lammert à M Henri Pierre Langlois absent ce jour

Rapport des commissions :

1. Commission Ethique :

M Bobe, Président de la commission n'a pas vu sa demande pour récupérer les documents auprès de son prédécesseur satisfaite.

Présentation du carnet joueur et du carnet club qui seront en test dans la ligue Poitou Charente cette année.

Des rappels sont effectués sur différents points, ils sont disponibles en Annexe 1.

Problème est souligné sur les conditions nécessaires pour être animateur de Paintball Sportif. Le Directeur Technique National souligne que seul un possesseur d'un Brevet d'Etat (B.E.) devrait encadrer un pôle de formation, car un B.E a suivi une formation sportive apportant les compétences minimum nécessaires et que n'est pas animateur qui veut. Le Président souligne qu'il faut des cadres fédéraux capables d'être animateurs et il faut faire en sorte que ce ne soit pas que des BE. Opposition du D.T.N. à ce sujet.

Il apparaît nécessaire de redéfinir les rôles en distinguant qui peut encadrer des compétiteurs, gérer des mineurs...des degrés différents doivent être distingués. Le Président souligne que la barre est fixée trop haute et qu'il faut proposer de nouvelles possibilités. La situation est gelée en attente d'un projet concret précisant ces différents éléments.

2. Commission Arbitrage :

Les membres de la commission arbitrage ainsi que le Vice Président en charge de la supervision de ce dossier étant absents, il est fait lecture d'un mail expédié par la commission arbitrage donnant les caractéristiques d'un projet qu'elle désire soumettre au vote. (Annexe 2)

La Commission propose un système où les équipes devront jouer et arbitrer. L'ensemble des présents n'est pas favorable à cette proposition.

Question est posée sur les réalités de l'Atuco et sur l'absence de supports pour réaliser les formations.

Chacun insiste sur la nécessité pour obtenir un arbitrage de qualité de rémunérer les arbitres (en monétaire ou en billes). Ce système a une double utilité : intéresser les arbitres les plus compétents, exiger en retour un arbitrage de qualité.

Le comité directeur insiste sur le fait qu'il faudra dans les années à venir réaliser un championnat sur plusieurs jours ou plusieurs week-end afin d'assurer une meilleure prestation aux différents formats. Ceci n'est pas possible en l'état actuel des choses puisque la fédération manque de ressources humaines.

Le Président Erick Niles souligne qu'une formation pratique pourrait être mise en place en profitant des journées consacrées à la ligue nationale 7. Les arbitres recevront à ce moment une formation dans un lieu central, ce qui n'est pas possible en Coupe Nationale Pompe. Il manque encore la personne capable de gérer cette nouvelle structure. M Antoine Martin se propose de prendre en main la ligue nationale avec travail en collaboration du DTN et de proposer un projet en avril. Cette ligue (qui pourrait porter un autre nom) aurait pour objectif de faire jouer les meilleures équipes en format 7. Le projet encore flou sera précisé.

Proposition de la commission arbitrage :

Vote du comité directeur

Pour : 2

Contre : 4

Absentions : 4

Le Comité Directeur demande à ce que se tienne une réunion portant sur l'arbitrage regroupant la commission d'arbitrage et les représentants de chaque région si possible avant le 15 janvier au siège de la F.P.S.

La formation de formateur est avancée d'une semaine.

M.Bruno Martin souligne que les arbitres doivent être respectés, rémunérés et valorisés par la F.P.S. si cette dernière désire avoir un arbitrage efficace.

3. Commission Technique :

La commission technique a travaillé sur deux points durant ces trois derniers mois :

1) Le kit slam :

La Commission s'est positionnée contre tout système adaptable sur les marqueurs pompes destinés à supprimer la phase d'accroche du marteau sur la gâchette (aides électroniques par exemple). Ces systèmes ne concernent que quelques rares modifications. La commission à la demande de joueurs et de Présidents de Ligue s'est aussi positionnée contre le kit slam car ce dernier ne respecte pas le règlement de jeu qui précise que le tir doit être actionné par la gâchette. Une forte opposition émanant des joueurs c'est élevée. La Commission demande donc aux Présidents de Ligue de se positionner sur ce sujet. Les différents aspects sont présentés :

- Aspects négatifs : Pas en conformité avec le règlement de jeu, opposition de certains joueurs estimant qu'il s'agit d'un avantage anormal, aucun matériel n'a été soumis à approbation de la Commission technique.
- Aspects positifs : le gain de cadence est faible et entraîne une perte de précision, ce kit est artisanal, réalisable par tous, il n'y a que peu de différence avec un marqueur pompe traditionnel qui slam.

La commission insiste sur le fait que le problème principal est la non conformité de cet équipement avec le règlement de jeu. La Commission demande donc que le Comité Directeur face modifier le règlement de jeu ou accorde une dérogation ou que le Comité confirme que ce kit ne peut être utilisé. Le Comité souligne que ce Kit peut de plus présenter un soucis de sécurité avec la possibilité d'un tir accidentel. Le Comité décide donc que les sacs à canon doivent maintenant équiper l'ensemble des marqueurs.

La Commission conformément à son engagement au prés des joueurs pose donc la question suivante aux Présidents de Ligue : « Désirez vous que le kit slam soit autorisé et qu'une précision soit faite dans le règlement de jeu à ce sujet ? »

Vote des Présidents de Ligue

Pour : 3

Contre : 2

Abstentions : 5

2) Concernant les billes :

Pour établir un travail allant dans le sens des requêtes des joueurs, la Commission a demandé aux Présidents de Ligue d'interroger les capitaines d'équipe sur 4 questions. Sur 71 capitaines interrogés, 63 pensent qu'il est anormal que des tenues, des équipements ou des structures soient irrémédiablement tachés par des billes, 55 que la F.P.S. doit interdire l'usage de ces billes lors des compétitions qu'elle organise, 69 que la F.P.S. doit fixée elle même les critères qui limiteraient l'usage de ces billes d'autant plus que 68 capitaines ont la possibilité d'utiliser une autre bille chez le même distributeur.

La commission demande au comité de se positionner et rappelle la demande du Président du SNPP lors de l'AG de juin 2003 a ce sujet ainsi que les trois possibilités qui s'offrent à la F.P.S :

- 1 : Laisser utiliser toutes les billes que les joueurs souhaitent (ce qui ne correspond pas aux attentes des joueurs)
- 2 : Restreindre les billes en fixant elle même les billes interdites par marque.
- 3 : Avoir une politique plus globale en interdisant certains coloris

Le débat souligne qu'il est important de sensibiliser les joueurs à ce problème et qu'en conséquence il appartient aux joueurs de se procurer des billes qui ne posent pas de problème. Le comité demande à la commission de faire une proposition concrète en avril, proposition qui sera soumise au vote et qui engage la responsabilité des joueurs et entraîne des pénalités (financières et en terme de classement) si le joueur fait le choix d'utiliser des billes posant problème, d'autant que les résultats des tests sont mis en ligne sur le net et systématiquement envoyés avec accusé de réception aux importateurs. La Commission souligne que les billes incriminées lors des premiers tests sont toujours problématiques. Certains importateurs ne font aucun effort, il appartiendra donc aux joueurs de faire le choix entre les différents produits qui lui sont proposés.

4. Commission Matériel :

La Commission matériel remet l'inventaire des équipement en possession de la Fédération.

9 Présentation du Championnat 2004

Un dossier de presse est constitué et nous permet de communiquer à Vichy en tant que F.P.S. et non plus seulement en tant que championnat. L'objectif est de communiquer pour inciter les personnes qualifiées ou non, initiées ou non à venir à cet événement, à s'y intéresser et créer ainsi une véritable perspective de développement à partir de cet événement.

Il est prévu pour ce championnat :

a) La communication

- La communication destinée à faire venir les médias se concentre sur le département et la région pour faire venir le maximum (mille à deux mille) spectateurs locaux.
- Le budget doit être bouclé mi janvier.
- 30 espaces annonceurs (pros ou associations et extérieurs au Paintball) seront positionnés derrière les tribunes.
- Renforcer la publicité par la distribution de flyers en grand nombre

b) Des projets :

- Ouvrir le site de jeu de nuit pour les non-initiés, le problème de l'éclairage est réglé par des ballons hélium
- Inviter des sociétés extérieures au Paintball
- Mettre en place une soirée animée (défilé de vêtements de Paintball, saut à l'élastique...)

Ces projets demandent un financement par des partenaires donc sont sous réserve.

c) Répondre aux attentes des joueurs :

La F.P.S. cherche à répondre au maximum aux attentes et remarques formulées par les joueurs après le championnat de l'an passé mais certaines contraintes sont inévitables (temps, argent...):

- Tentes déplacées à l'ombre, le long du bois.
- Tentes nominatives individuelles
- Site gardé la nuit
- Podium derrière les tribunes pour permettre la remise des coupes et le positionnement du panneau résultats.
- Des bâches de départ ne devront pas permettre aux joueurs de voir à travers la base. Des lignes au sol fixes délimiteront l'espace de zone neutre.
- Contrôle à l'entrée de la zone joueur fermée est avec entrée restreindre.
- Accès en tant que spectateur gratuit
- Question est faite sur le soleil. Il se déplace dans le sens de la structure donc les tribunes ne peuvent être ombragées du matin au soir.
- Restauration : appelle d'offre lancée concernant les repas des offres de menus à différents prix seront demandés au professionnel qui remportera l'appelle d'offre.
- Une caution sera demandée pour assurer la propreté des tentes facilité par la présence d'une benne pour recycler les cartons.
- Assistance des éclaireurs de France.
- Nettoyage régulier du pas de tir.
- Un responsable arbitre et un responsable technique.
- Supermarché du paintball réservé aux produits nécessaires au Paintballeur (Essuie-tout, eau...) mais qui ne concurrence pas les professionnels.
- La pelouse qui devait être en place lors du dernier championnat par la ville de Vichy doit être remise en Etat.
- Le problème du parking est à l'étude.

La F.P.S a besoin de 20 personnes bénévoles pendant ce championnat. Elles seront logées au même titre que les cadres FPS. et seront remerciées de la meilleure façon possible. Un « Kit bénévole » comprenant différents éléments est à l'étude. M Martin s'engage à donner une lanière à chaque bénévole.

Le comité rappelle que cette base est un projet qui est susceptible d'être modifié en fonction des impératifs rencontrés et notamment budgétaire.

d) Déroulement de la compétition :

- La répartition des places est annoncée aux présidents de ligue (Annexe 3) : En cas d'égalité pour la répartition les places restantes, elles seront réparties en fonction du nombre de licenciés sportifs puis en fonction du nombre d'associations puis du nombre de licenciés loisirs. Certaines places ne sont pas encore réparties car des ligues montent des formats actuellement et peuvent avoir un qualifié : Fun cup en Auvergne et en PACA, Semi 5 en Corse et Réunion.
- Conformément aux demandes des joueurs, le nombre d'équipes au format semi 5 est en diminution.
- Championnat sur trois jours mais certains format ne joueront que deux jours le 7 et la fun cup. Toutes les équipes joueront toutes les équipes :
 - Fun cup : 11 matchs par équipe sur deux jours
 - Semi 7 : 11 matchs par équipe sur deux jours

- Semi 5 : 27 matchs par équipe sur trois jours.
- Pompe : 15 matchs par équipe sur trois jours
- Horaires 8H00 – 17H00

10 Dates pour le Championnat National à partir de la saison 2005.

Le Championnat National prévu jusqu'en 2010 sur le week-end de Pentecôte (qui reste encore cette année férié) sera décalé au week-end de l'ascension à partir de 2005.

11 Affaires diverses et clôture.

- La Commission matériel remet l'inventaire du matériel dont dispose la Fédération.
- Aucune proposition n'a été faite à ce jour par la société FUN STAR à destination des ligues.

Clôture des débats

Le Président
E. Niles

Le Secrétaire Général
P.Claudotte

Annexe 1 : Précisions faites par la Commission Ethique

- a. Chaque équipe devra fournir un arbitre obligatoirement (*si ce mode d'arbitrage est retenu*), les modalités seront précisées par qui de droit.
- b. Cet arbitre ne fera que ça, il ne pourra d'aucune manière jouer.
- c. Un joueur ne pourra à l'occasion du championnat national, jouer que dans UNE SEULE ÉQUIPE, il n'y aura pas d'exception. (mais il est libre de participer dans plusieurs format en ligue, c'est à lui de choisir le format qu'il souhaite représenter)
- d. Une association peut présenter jusqu'à 4 équipes qualifiables maximales, soit une par format.
- e. Tout manquement flagrant vis-à-vis du code sportif, entraînera des sanctions. Aux présidents d'association de mettre à la connaissance de leurs joueurs, le code qui de toute manière doit être signé par ces joueurs en début de saison.
- f. Pour les présidents de ligue, faire attention, avec les transferts et les compositions des équipes dites D1 et D2, voir la lettre reçue à ce propos.

Annexe 2 : Proposition de la Commission Arbitrage.

Est fait lecture du document suivant :

A l'attention des présidents de ligue, et de l'ensemble du staff fédéral.

Après plusieurs années passées à tester divers moyens d'élever le niveau d'arbitrage en France nous sommes quasiment dans la même situation que les années précédentes. En effet le nombre de personnes ayant suivi le stage s'est fortement accru, mais seul les ligues en profitent aujourd'hui.

En championnat national comme en tournoi privé nous rencontrons toujours les mêmes personnes gravitant dans le monde de l'arbitrage depuis au minimum 6 à 10 ans.

Nous pouvons aujourd'hui compter sur le haut niveau d'arbitrage de ces personnes. Cependant nous ne sortons de nouvelles « pointure » de l'arbitrage que à hauteur de 1 ou 2 par an. C'est-à-dire tout juste de quoi remplacer ceux qui quittent l'arbitrage pour jouer plus ou arrêtent le paintball .

Nous sommes donc en face d'une situation où l'arbitrage devient un sujet plus que préoccupant.

De même nombre de bons arbitres arrêtent l'arbitrage car la plupart du temps les sommes allouées à leur prestation couvrent uniquement les frais de déplacement.

Lors du championnat national, la quasi-totalité des arbitres sont en fait des joueurs devenant pour trois jours « les arbitres fps »
Mais ces joueurs ne sont pour la plupart jamais passés par un stage quel qu'il soit.

Par contre à la fin du championnat le mauvais niveau de l'arbitrage est expliqué par une incapacité du staff arbitrage. Essayez donc de faire d'un mulet un cheval de course le tout en une nuit et avec pour seule remise à niveau une réunion d'arbitre ou nous ne parlons pas le même langage.

Bref pour résumer

Nous avons de très bons arbitres terrain et des ultimates compétents n'en déplaise à certains. Cependant cette force vive de l'arbitrage risque de disparaître faute de rémunérations correctes et faute de considération (même par le reste du staff fédéral.)

Nous avons un système de formation au point n'en déplaise aux mêmes certains que tout à l'heure. N'oubliez pas que tous les bons arbitres que tous les gros tournoi appellent (camp, millenium, barcelone...) sont passés par ce système de formation.
Nous n'avons plus de preuves à donner sur nos compétences.

Nos arbitres de jeu sont pour la plupart des joueurs déguisés en arbitres pour la journée.

Nous proposons donc de changer notre politique de gestion de l'arbitrage tout du moins pour les 2 ou 3 années à venir.

Quand aux arbitres de terrain nous proposons de considérer ce petit nombre de personnes qualifiés comme des encadrants.

Nous voulons augmenter le suivi de ces « cadres de l'arbitrage » les rémunérer correctement de manière à provoquer des vocations.

Nous voulons spécialiser ces arbitres et leur en demander plus (rémunération oblige)

Nous pourrons axer leur formations complémentaire sur du management...

Pour les arbitres de jeu

Ce sont actuellement des joueurs !

Et bien faisons arbitrer les joueurs !

Encadrés par des arbitres ultra compétent (2 par terrains) des joueurs peuvent être de très bon arbitres

On ne leur demande que de gérer les checks, les élimination et les one for one !

De plus en faisant arbitrer les équipes nous disposons d'une main d'œuvre sur place et en quantité.

Nous préconisons donc de continuer de faire fonctionner le championnat en demi journée.

Ce système permet de faire arbitrer les équipes lors de leur demi journée de repos et pendant peu de temps puisqu'ils sont nombreux.

Les joueurs se plaignent du niveau d'arbitrage

Quelle équipe refusera d'arbitrer 6 ou 8 match pendant sa demi journée de repos ?

Si telle ou telle équipe n'arbitre pas bien, qui oseras dire que l'incompétence vient des arbitres fps ?

Pourtant ce seront peut être les même que l'année dernière !

ATTENTION

Ce système est une solution d'attente pour 2 ou 3 ans

Le niveau d'arbitrage des équipes doit être quantifié et récompensé ou ils feront n'importe quoi

Le fait de faire arbitrer deux équipes différentes sur le terrain (une par bande) permet d'éviter de favoriser le jeu d'une manière ou d'une autre

La gestion de l'arbitrage sur le terrain étant confiée à deux « arbitres fédéraux » assure le bon déroulement et le respect des règles

Le savoir nécessaire en arbitrage pour les joueurs est donc minime puisqu'ils sont dirigés par des arbitres fps

Le système d'arbitrage par équipe favorise un bon arbitrage car la communication entre équipiers sera optimale.

PRATIQUE

Création d'un mini règlement pour les rudiments du paintball (en gros comment on joue et comment on arbitre

Etoffer le règlement existant pour verrouiller l'ensemble du jeu

Ce règlement épais ne sera quasiment que pour les arbitres fps et sera une référence pour les joueurs recherchant un point particulier.

Mise au point d'un suivi du niveau d'arbitrage des équipes.

Nous proposons sur ce point de faire noter l'arbitrage des équipes sur la feuille de match (insuffisant, moyen, bon, très bon) et ce par les équipes venant de jouer.

Suivant le niveau les équipes gagnent un bonus de points

Les équipes qui ne voudraient pas arbitrer le pourraient en contre partie d'une amende permettant de financer des arbitres fps supplémentaires pour les remplacer, ou des heures sup pour les arbitres présent sur place...par ex

De nombreux autres points sont en développement

Si le concept vous convient dans les grandes lignes je vous remercie de le porter au vote de manière à ne pas perdre du temps à travailler sur un concept dont vous ne voulez pas.

Pour tous ces développements je souhaiterais que 10 ou 12 capitaines représentatifs français se réunissent avec nous pour une réunion de travail lors du stage de formateur du 30 janvier et 1 février. J'entends par représentatifs les capitaines d'équipe de format 5 et 7 en semi étant arrivé dans les dix premières places lors du championnat.

Nous comptons sur la présence de professionnels pour aborder les possibilités de sponsoring de l'arbitrage, la méthode de prévisualisation d'un nouvel équipement....

Quand au budget arbitrage du championnat, nous souhaitons qu'il reste identique à celui de l'année dernière pour nous permettre de bien rémunérer les arbitres

Il y aura cependant une économie sur le logement et la nourriture puisque pour 6 terrains le nombre d'arbitre fps avec le staff arbitrage devant avoisiner les 30 personnes.

Je vous remercie de m'avoir écouté à travers la bouche de ?????

Je vous souhaite une bonne réunion.

HP LANGLOIS et Eric LAMMERT
commission d'arbitrage de la fédération.

Annexe 3 : Répartition provisoire des places

	LIGUES	Equipe F.C	Equipe S 7	Equipe S 5	Equipe P 5	Nbre Place
A	I.D.F	2	5	2	3	12
B	CENTRE			1	2	3
C	RHONES-ALPES		1	1		2
D	AUVERGNE					
E	BOURGOGNE			1		1
F	FRANCHE-COMTE					
G	NORD-PAS DE CALAIS					
H	PICARDIE	1		2		3
I,J	ALSACE - LORRAINE		1	1		2
K	CHAMPAGNE-ARDENNES			1	2	3
L	BRETAGNE		1	1		2
M	HAUTE-NORMANDIE			2		2
N	BASSE-NORMANDIE	2	2	1		5
O	PAYS DE LOIRE	2	2	1	3	8
P	LANGUEDOC-ROUSILLON			1	1	2
Q	P.A.C.A			2		2
R	CORSE					
S	AQUITAINE			1	1	2
T	POITOU-CHARENTE	2		1		3
U	MIDI-PYRENEES			2	4	6
V	LIMOUSIN					
W	ANTILLES					
X	GUYANE					
Y	REUNION					
Z	POLYNESIE					

58

TOTAL	9	12	21	16
--------------	---	----	----	----